

Responsable: Magali Béchard

Bureau du registraire

Comité de programme de premier cycle - Pratique sage-femme

1 800 365-0922 ou 819 376-5045

819 376-5011, poste 3371

www.uqtr.ca

Crédits: 30

Présentation

Ce programme de certificat est réservé aux sages-femmes formées à l'extérieur du Canada qui détiennent une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

En bref

Objectifs du programme

L'objectif du programme est de permettre à des sages-femmes formées à l'étranger d'acquérir les compétences spécifiques requises pour l'exercice de la profession de sage-femme au Québec.

Atouts UQTR

Particularités

Au terme de la formation, les candidates qui auront réussi tous les éléments d'évaluation et qui satisferont à toutes les exigences du programme se verront décerner un diplôme de certificat. Elles pourront alors demander un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ).

Les candidates françaises se prévalant de la clause ARM se verront décerner 27 crédits à l'intérieur du certificat personnalisé en pratique sage-femme, au minimum. Elles pourront alors demander un permis de l'Ordre des sages-femmes du Québec (OSFQ).

Admission

Trimestre d'admission et rythme des études

Été, automne.

Ce programme est offert à temps complet seulement.

Conditions d'admission

Études au Québec

Ce programme est réservé aux sages-femmes formée à l'extérieur du Canada.

Études hors Québec

Détenir une recommandation de formation de l'Ordre des sages-femmes du Québec.

Condition d'admission particulière au programme : pour être admissibles, les candidates doivent être nées au Québec ou attester de leur statut de résidente au Québec en complétant le formulaire "Attestation de résidence au Québec". Le formulaire est disponible sur le site Web de l'UQTR. Voici le chemin d'accès: Formulaires complémentaires, cliquer sur la case "Attestation de résidence au Québec".

De plus, pour être admissibles, toutes les candidates seront tenues de fournir, au moment de la demande d'admission, la preuve attestant de la réussite du Test de Français international (TFI), c'est-à-dire avec un résultat de 750 et plus.

En cas d'un résultat inférieur à 750, la candidate ne pourra entreprendre les cours du certificat.

La candidate de nationalité française titulaire d'un baccalauréat français est exempte de se soumettre à un des tests de français reconnus par l'UQTR.

Modalités de sélection des candidatures

Description des moyens de sélection :

1. Date de dépôt du dossier complet à l'OSFQ :

Un pourcentage est attribué selon le nombre d'années écoulées depuis la date du dépôt du dossier complet à l'OSFQ et la demande d'admission.

2. Entrevue :

Les candidates répondant aux exigences du programme sont invitées à une entrevue. Les entrevues sont individuelles ou en petits groupes. Deux évaluateurs dont au moins un professeur régulier des programmes en pratique sage-femme, sont présents.

Les critères sont leur expérience de sage-femme, leur motivation à faire une carrière de sage-femme au Québec, leur connaissance de la profession sage-femme au Québec, leur intégration au Québec, les aspects de leur personnalité reliés aux attitudes jugées essentielles à la pratique sage-femme.

3. Questionnaire :

Les candidates doivent répondre à certaines questions concernant leur dossier, soit :

- Description de leurs expériences passées en pratique sage-femme
- Vision de leur future contribution auprès des femmes et des familles du Québec

Les critères sont leur expérience de sage-femme, leur motivation à pratiquer au Québec, leur connaissance de la pratique sage-femme au Québec, etc.

Les trois éléments sont évalués de la façon suivante :

- Date de dépôt de dossier complet à l'OSFQ : 20%
- Entrevue : 40%
- Questionnaire : 40%

La candidate qui ne se conforme pas aux exigences des étapes du processus de sélection voit sa demande d'admission refusée.

Les offres d'admission sont faites en fonction d'une liste d'excellence établie à partir du classement des candidates par ordre décroissant.

Structure du programme et liste des cours

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (30 crédits)

SAG1023	La profession de sage-femme au Québec
SAG1024	Habilités cliniques en pratique sage-femme I
SAG1025	Communication et pratique sage-femme
SAG1026	Champ de pratique et philosophie sage-femme au Québec
SAG1027	Habilités cliniques en pratique sage-femme II
SAG1028	Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers

Pour s'inscrire au cours SAG1028, l'étudiante doit avoir réussi les cours SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026 et SAG1027.

Les candidates françaises se prévalant de la clause ARM doivent réussir les cours SAG1023, SAG1025, SAG1026 et SAG1027 avant de pouvoir s'inscrire au cours SAG1028. Le cours SAG1024 leur est fortement recommandé, mais n'est pas obligatoire.

L'étudiante a le droit de refuser une offre de stage une fois seulement. Lors d'un deuxième refus, elle est exclue du programme de certificat en pratique sage-femme.

À la suite d'un échec pour les cours suivants : SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026, SAG1027, l'étudiante doit reprendre le cours lorsqu'il s'offrira de nouveau à l'UQTR.

En cas d'échec, le cours SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits) ne peut être repris qu'une seule fois. L'échec lors de la reprise entraîne l'exclusion du programme.

Description des activités

SAG1023 La profession de sage-femme au Québec

Ce cours vise l'acquisition de connaissances sur l'histoire de la maternité et de la pratique sage-femme au Québec, sur l'organisation du système de santé et du système professionnel québécois, de même que sur le cadre légal et réglementaire de la profession.

Les représentations de la maternité et de l'accouchement et leur influence sur la société québécoise. La naissance au Québec : histoire, médicalisation et démedicalisation. L'organisation des soins de santé au Québec. L'organisation des professions. L'environnement médico-juridique. La place de la sage-femme dans le système de santé québécois. La responsabilité professionnelle de la sage-femme. La Politique de périnatalité au Québec. Retrait préventif, congé de maternité et congé parental. Populations à risques ou à besoins spécifiques (autochtones, immigrants, etc.).

SAG1024 Habilités cliniques en pratique sage-femme I

Ce cours vise le développement d'habilités cliniques intégrant un savoir-être propre à la pratique sage-femme au Québec.

Évaluation physique et psychosociale de la femme enceinte. Examens vaginaux. Dépistage, diagnostic, pharmacologie et prescription de médicaments. Examen du nouveau-né. Soins à la femme et au bébé pendant la période pré, per et post natale. Allaitement. Ponctions veineuses, canulations intraveineuses, sutures. Méthodes de contraception. Dépistage des infections transmissibles sexuellement et par le sang. Positions d'accouchement. Accouchement dans l'eau. Toucher et massage de la femme enceinte. Précautions universelles et aseptie. Gestion du stress.

SAG1025 Communication et pratique sage-femme

Ce cours vise le développement d'habilités de communication en pratique sage-femme.

Technologies de l'information et de la communication en pratique sage-femme. Notes au dossier : aspects légaux, techniques de prise de note. Terminologie professionnelle et technique. Communication interprofessionnelle. Éducation et counselling. Partenariat et relation d'aide. Langage non verbal, écoute active, communication respectueuse, sans jugement. Art du toucher. Communication en situations problématiques (deuil, dépression post partum, etc.). Pratique de la visite initiale et de l'anamnèse.

SAG1026 Champ de pratique et philosophie sage-femme au Québec

Ce cours vise l'acquisition de connaissances sur la spécificité de la pratique sage-femme au Québec.

Règlementation propre à la pratique sage-femme. Champ de pratique, normes de pratique, code de déontologie. Concept de choix éclairé. Continuité de relation de soins : pré, per, post natal. Variations du normal durant la grossesse et l'accouchement. Soulagement de la douleur. Lieux de pratique : maison de naissance, hôpital, domicile. Organisation du travail. Autonomie professionnelle et collaboration interprofessionnelle.

SAG1027 Habiletés cliniques en pratique sage-femme II

Ce cours vise le développement d'habiletés cliniques propres à la pratique sage-femme au Québec lors de la période pré, per et postnatale ainsi qu'en situation d'urgence. Il permet également à l'étudiante de se préparer à son stage d'intégration en pratique sage-femme.

Compétences d'urgences. Urgences obstétricales. Réanimation néonatale avancée. Réanimation adulte. Initiation à la pratique sous forme d'ECOS (examen clinique objectif structuré).

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec).

SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits)

Ce cours vise l'intégration des compétences développées dans le cadre du certificat personnalisé en pratique sage-femme au Québec. Il permet aux candidates d'expérimenter la pratique sage-femme à travers les différentes phases de la périnatalité, et ce dans les trois lieux de naissance. Elles mettent à profit les connaissances et habiletés acquises lors de la formation théorique. A la fin de leur stage, elles sont évaluées sur un ensemble de compétences nécessaires à l'exercice de la profession sage-femme.

Dans le cadre d'un retour à la pratique, ce stage permet une actualisation des connaissances ou une remise à niveau. Dans les autres situations, ce stage vise à permettre à la sage-femme d'atteindre les standards de compétence attendus nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme.

Règlement pédagogique particulier :

- Pour les étudiantes formées à l'extérieur du Canada et celles déjà admises au Certificat personnalisé en pratique sage-femme au Québec (4002) ou au Microprogramme de premier cycle sur la pratique sage-femme au Québec (0855), la réussite des activités SAG1023, SAG1024, SAG1025, SAG1026 et SAG1027 est une condition pour l'inscription au Stage d'intégration des compétences en pratique sage-femme (SAG1028).

- Pour les étudiantes sages-femmes de nationalité française se prévalant de la clause de de l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM), les cours préalables sont : SAG1023, SAG1025, SAG1026 et SAG1027.

- Dans tous les cas, l'étudiante a le droit de refuser une offre de stage une fois seulement. Lors d'un deuxième refus, la candidate est exclue du Microprogramme de premier cycle d'intégration des compétences en pratique sage-femme au Québec (0705) ainsi que du Certificat personnalisé en pratique sage-femme au Québec (4002).

- En cas d'échec, le cours SAG1028 Stage d'intégration en pratique sage-femme (15 crédits) ne peut être repris qu'une seule fois. L'échec lors de la reprise entraîne l'exclusion du programme.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec).